



Charte BIODIVERSITÉ

INVENTEZ L'AVENIR, NOUS LE CONSTRUISONS

www.snrb.fr

Version 1 05/08/2026

NOTRE DEMARCHE

Chez SNRB, nous sommes convaincus que construire et préserver peuvent aller de pair.

Chaque chantier interagit avec son environnement : sols, eau, végétation, faune, paysages et riverains.

À travers cette Charte Biodiversité SNRB souhaite mobiliser ses collaborateurs, ses entreprises partenaires, ses fournisseurs et l'ensemble des intervenants de ses opérations afin de **prévenir, réduire et lorsque cela est nécessaire, compenser les atteintes à la biodiversité**.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de construire de manière toujours plus responsable et dans une logique d'amélioration continue.



**Préserver les
ressources**



**Engager nos
partenaires**



**Être une Entreprise
bienveillante**



**Bâtir
décarboné**

Cette politique s'applique à l'ensemble des chantiers réalisés par SNRB ayant des enjeux de biodiversité et par extension à tous nos fournisseurs, collaborateurs et partenaires susceptibles de réaliser des prestations sur nos projets. Elle sera associée à nos contrats et a pour objectif de pérenniser nos pratiques. Nous souhaitons que nos parties prenantes adhèrent à ces principes RSE de préservation de la biodiversité en sélectionnant à leur tour leurs partenaires, sous-traitants et fournisseurs sur des critères similaires.

/ Suivi de la réglementation

Le Code de l'environnement prévoit que les atteintes à la biodiversité doivent d'abord être évitées, puis réduites et en dernier lieu, compensées lorsqu'elles n'ont pu être évitées ou réduites. Nous nous engageons à suivre les dispositions relatives aux espèces protégées et à leurs habitats – articles L.411-1, les dispositions relatives à l'eau et aux milieux aquatiques – article L.214-1, les dispositions relatives au défrichement – Code forestier, de l'article L.341-1, les dispositions relatives aux espèces exotiques envahissantes ainsi que les prescriptions issues des autorisations environnementales, études d'impact et arrêtés applicables au projet.*

** La présente charte ne se substitue pas aux obligations réglementaires, aux autorisations administratives, aux prescriptions contractuelles ou aux études environnementales applicables au projet. Elle les complète.*

NOS ENGAGEMENTS

En rédigeant notre Charte Biodiversité, nous reconnaissons l'importance de préserver la biodiversité dans le cadre de nos activités et nous nous engageons à respecter les principes et bonnes pratiques qu'elle présente.

Nous nous engageons notamment à respecter la réglementation environnementale applicable, les prescriptions spécifiques du chantier et les consignes communiquées par SNRB.

Nous nous engageons également à sensibiliser nos équipes et à signaler sans délai toute situation susceptible de porter atteinte à la biodiversité.

/ Nos engagements pour la biodiversité

Nous nous engageons à

Préserver l'existant

- ❖ Préserver autant que possible les arbres, haies et végétations existantes
- ❖ Protéger les zones naturelles identifiées
- ❖ Eviter les circulations et stockages inutiles dans les espaces végétalisés
- ❖ Matérialiser les zones à préserver
- ❖ Ne procéder à aucun abattage ou arrachage sans validation préalable

Protéger la faune et la flore

- ❖ Prendre en compte la présence potentielle d'espèces protégées
- ❖ Eviter toute destruction ou perturbation volontaire de la faune
- ❖ Être particulièrement vigilants lors des travaux de défrichement, terrassement, démolition et élagage
- ❖ Signaler immédiatement toute découverte d'un nid, d'une espèce protégée ou d'un habitat sensible et le baliser

Préserver les sols

- ❖ Limiter les terrassements inutiles et le compactage des sols
- ❖ Préserver les terres végétales sur site et si cela est techniquement possible, la réutiliser in situ
- ❖ Prévenir les pollutions accidentelles

Préserver l'eau et les milieux aquatiques

- ❖ Eviter tout rejet de produit polluant dans le milieu naturel
- ❖ Protéger les réseaux d'eaux pluviales
- ❖ Prévenir les écoulements de laitance, hydrocarbures, huiles ou produits chimiques
- ❖ Utiliser des dispositifs de rétention lorsque nécessaire
- ❖ Maîtriser les eaux de ruissellement
- ❖ Signaler immédiatement toute pollution accidentelle

Notre **Charte Chantier Vert** prévoit déjà plusieurs dispositifs allant dans ce sens : récupération des eaux de lavage, bassins de décantation, protection des sols et kits anti-pollution

Limiter les espèces envahissantes

- ❖ Être vigilants lors des mouvements de terres
- ❖ Contrôler les terres provenant de l'extérieur du site
- ❖ Eviter la dissémination d'espèces invasives et utiliser des outils pour les détecter et signaler

Notre **Charte Chantier Vert** prévoit également cette vigilance lors des apports de terres extérieures.

Réduire les nuisances pour la faune

- ❖ Limiter les éclairages nocturnes au strict nécessaire et bien l'orienter sur la zone chantier
- ❖ Respecter les horaires de travaux et limiter les nuisances sonores, lumineuses, vibrations, poussières



INVENTEZ L'AVENIR,
NOUS LE CONSTRUISONS



SNRB



Snrbsas

À VOUS DE JOUER !

Nous voulons construire l'avenir et pour y parvenir nous avons besoin de vous nos collaborateurs et collaboratrices, nos sous-traitants, nos prestataires et fournisseurs engagez-vous à nos côtés pour éco construire en bâtissant l'avenir. Adhérez à notre présente charte de la biodiversité et agissez avec nous !

Nos collaborateurs

Chaque collaborateur est invité à connaître les règles biodiversité applicables sur nos chantiers, adopter les bons réflexes, signaler toute situation à risque, participer aux actions de sensibilisation, ainsi que de remonter les non conformités à la direction.

Nos Partenaires

Nos partenaires s'engagent à respecter la réglementation environnementale applicable, respecter les prescriptions biodiversité du chantier, sensibiliser leurs propres équipes, signaler toute atteinte ou situation à risque, appliquer les mesures définies par SNRB, la maîtrise d'ouvrage ou les études environnementales et suivant le marché.

Nos fournisseurs

Nous encourageons nos fournisseurs à proposer des solutions moins impactantes, limiter leurs emballages, favoriser des matériaux responsables ainsi que partager leurs données environnementales et de mutualiser les livraisons.

/ Diffusion et révision

Cette charte est communiquée à tous nos collaborateurs et collaboratrices, via divers canaux tels que l'intranet entreprise, notre site internet, l'affichage d'entreprise en zone de restauration. Elle sera également partagée avec nos fournisseurs, sous-traitants et divers prestataires afin d'assurer une compréhension et une adhésion uniforme à celle-ci.

La présente charte sera révisée en cas de changements significatifs dans nos opérations ou dans l'objectif de rester aux normes en vigueur dans le suivi du cadre réglementaire. Cette révision vise à assurer que la charte reste pertinente, efficace et alignée sur les meilleures pratiques dans le secteur de la construction.

/ Adhésion à notre charte de biodiversité

Signature :

Cachet de l'entreprise :



INVENTEZ L'AVENIR,
NOUS LE CONSTRUONS



SNRB



Snrb_sas